

Conservatoire Royal de Bruxelles.

Fiche de cours.

Intitulé du cours :	Analyse approfondie.
Domaine, section, option :	Domaine Musique ; Section Formation instrumentale, Option Claviers, Spécialités Orgue et Piano d'accompagnement ; Section Ecritures et théorie musicale, Options Composition, Direction d'orchestre & Direction chorale
Titulaire:	Ivan CAYRON.
Individuel/collectif:	Cours collectifs.
Heures/année :	30 heures/année.
Année d'étude :	Première Master (MS1).

Objectifs.

- Développer l'intelligence artistique de l'étudiant par une meilleure compréhension de la Musique, quels qu'en soient l'époque, le style, la forme et le genre.
- Donner à l'étudiant un éventail d'outils analytiques le plus large possible pour lui permettre d'acquérir progressivement l'autonomie nécessaire à une pratique personnelle de l'analyse musicale correspondant à ses besoins.
- Développer une écoute active des œuvres.
- Créer un lien vivant entre les diverses disciplines abordées par l'étudiant au cours de la Première Master en parfaite synergie avec le projet pédagogique et artistique du conservatoire.

Contenus.

- Analyse d'œuvres choisies en fonction des besoins et desiderata des étudiants.
- Analyse approfondie d'une œuvre importante choisie par les étudiants et le titulaire en début d'année.

Méthodes.

- Analyses auditives, exposés théoriques et mises en perspective illustrés par des analyses spécifiques d'œuvres du répertoire.
- Travaux d'analyse sous forme de réflexions individuelles ou collectives.
- Présentation orale par les étudiants du travail écrit faisant l'objet de l'évaluation aux autres étudiants du cours.
- Invitation de spécialistes de l'institution ou d'autres institutions à développer certains sujets en rapport avec les contenus du cours.
- Préparation analytique des sessions d'orchestre et de chœur.

Evaluation (seuil de réussite : 12/20)

- A) Présentation orale du travail repris au point C) (20% du total des points de l'année)
- B) Participation au cours (20% du total des points de l'année)
- C) Travail écrit comptant pour 60% du total des points de l'année et portant sur une œuvre du répertoire de l'étudiant ou portant sur un des projets développés en classe (sujet choisi en concertation avec le professeur), à remettre le dernier jour de cours. Les travaux remis avec une semaine de retard, sauf motif grave accepté par le professeur, feront l'objet d'une pénalité de retrait de 15 points (sur 60) ; les travaux remis avec plus d'une semaine de retard seront notés 0/60.

En cas d'échec en première session, le travail écrit pourra être amélioré et représenté oralement en seconde session. Il comptera pour 100% du total des points de l'année (40% oral et 60% écrit).